Fédération des syndicats
SUD Éducation

Monsieur le ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris
Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes 75231 Paris Cedex 05
Monsieur le ministre de l'intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales
Place Beauvau, 75800 Paris
Monsieur le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique139, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève

Saint-Denis, le 16 mars 2011

Mesdames et Messieurs les ministres,

La Fédération des syndicats SUD éducation renouvelle auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, son préavis de grève concernant les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles, et couvrant l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employés par le ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des Collectivités Territoriales, ou le Ministère de la fonction publique), pour la période **du 28 mars 2011 au 02 avril 2011 inclus .**

La loi CESEDA et la circulaire du ministre de l'Intérieur du 13 juin 2006 ne font qu'aggraver les situations dramatiques que vivent les jeunes scolarisés sans papiers et leurs familles.
Des milliers d'enfants, d'adolescents et de jeunes majeurs, avec ou sans leurs parents, risquent toujours l'expulsion vers des pays où leur avenir, et parfois même leur vie, est en danger.
C'est pourquoi la Fédération SUD éducation appelle tous les personnels à se mettre en grève dans chaque établissement scolaire où un élève sera victime d'une expulsion et à se mobiliser quand les droits fondamentaux des françaises et français ou des étrangères et étrangers sont menacés : droits à la santé, à l'éducation, à la vie privée et familiale (mesures contre le regroupement familial et contre les mariages des sans-papiers) et droit d'asile.

Afin d'éviter toute ambiguïté ou pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons avec insistance de transmettre ce préavis à l'ensemble des Recteurs d'Académie.

Je vous prie de croire, Madame et Monsieur les ministres, à notre attachement au service public de l'Education nationale.

.

Olivier Lorreyte, Co-secrétaire de la fédération des syndicats SUD éducation

17 boulevard de la Libération ■ 93200 Saint-Denis ■ tél 01 42 43 90 09 ■ fax 01 42 43 90 32 ■ fede@sudeducation.org